

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 octobre 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DES 6^E, 7^E ET 8^E RAPPORTS DU COMITÉ MIXTE
PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les sixième, septième et huitième rapports du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA TAXATION DES ALIMENTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): En conformité avec l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de résidents d'un certain nombre de localités albertaines, y compris Grande Prairie, Valleyview, Spirit River et Wembley.

Ces pétitionnaires s'inquiètent de ce qu'en vertu de la réforme fiscale dont il est question dans le Livre blanc du gouvernement fédéral sur la fiscalité, quelque 60 000 sociétés tout à fait rentables continueront de ne payer aucun impôt sur leurs revenus; ils signalent en outre au Parlement que le gouvernement fédéral songe encore à percevoir un impôt sur la nourriture et sur d'autres articles essentiels en les frappant d'une taxe de vente nationale, et qu'il n'a pas su par ailleurs assujettir la fiscalité des particuliers à la pleine indexation.

Pour ces motifs, ils demandent au gouvernement du Canada de rejeter ces propositions, en particulier celle ayant trait à l'imposition d'une taxe de vente sur la nourriture. Ils lui demandent en outre de songer à rétablir la pleine indexation dont jouissait le régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE VISANT À INTERDIRE
LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR LES PRÉFÉRENCES
SEXUELLES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai là une pétition dûment certifiée provenant

d'un bon nombre de résidents canadiens de localités situées un peu partout au Canada et portant qu'en février 1985, le gouvernement avait ordonné au comité permanent de la justice et des questions juridiques de préparer un rapport sur l'égalité des droits au Canada. En octobre de cette même année, le sous-comité chargé de cette question avait présenté à la Chambre un rapport où il recommandait de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en vue d'interdire la discrimination fondée sur les préférences sexuelles dans tous les secteurs de compétence fédérale, y compris la GRC et les Forces armées du Canada, ainsi que dans les lois relatives à l'âge du consentement.

En mars 1986, le gouvernement a accepté ce rapport et ses recommandations, précisant qu'il allait prendre toutes les mesures nécessaires pour interdire la discrimination fondée sur les préférences sexuelles. Or, le gouvernement n'a toujours pas présenté de projet de loi pour donner suite à ces recommandations qu'il appuie.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de s'assurer que le gouvernement et le Parlement mettent au plus tôt en application les recommandations de ce rapport.

[Français]

OPPOSITION AU NOUVEAU PLAN DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
DES POSTES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter de nombreuses pétitions qui viennent de ma circonscription de Saint-Léonard—Anjou, de l'ouest du Québec, de l'Ontario, de la Rive-Sud et de Vancouver: plusieurs centaines de signatures.

Les signataires déclarent humblement que le nouveau plan d'opération de la Société canadienne des postes crée deux classes de citoyens avec l'instauration permanente de superboîtes postales tant en milieu urbain qu'en milieu rural; que la fermeture des bureaux de poste en milieu rural prive les citoyens d'une présence fédérale unique et réduit le service postal vital en milieu rural; que l'augmentation des tarifs, surtout pour le courrier de deuxième classe, met en péril la distribution de nombreux journaux, hebdomadaires, régionaux, revues et publications religieuses.

A ces causes, ils demandent humblement que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes et enjoigne à celle-ci de livrer le courrier à tous les contribuables canadiens sans distinction.